

Colmar, le 2 juin 2006

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Haut-Rhin

à

Madame, Monsieur,

Objet : *Mouvement 2006 des instituteurs et des professeurs des écoles*
2^{ème} phase.

Vous avez participé à la première phase du mouvement 2006 des instituteurs et des professeurs des écoles stagiaires et titulaires du Haut-Rhin. Vous n'avez pas obtenu satisfaction.

Afin de me permettre de vous attribuer un poste pour la prochaine année scolaire, il vous appartient de participer à la deuxième phase du mouvement qui est également informatisée.

Toutes les instructions relatives au déroulement de cette deuxième phase (circulaire, calendrier, postes vacants) seront disponibles **entre le 7 et le 15 juin 2006 inclus** dans l'application **I-PROF**, bouquet de services internet mis à la disposition de chaque enseignant du département.

Vous pourrez accéder à I-PROF en tapant l'adresse internet
<https://bv.ac-strasbourg.fr/iprof/>

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe :

- **une fiche technique** vous indiquant comment vous connecter à I-PROF, comment consulter la circulaire départementale et les postes vacants, puis saisir vos vœux
- **un document d'aide** à la préparation de la saisie des vœux
- **une notice de vœux complémentaire** que vous êtes prié(e) de compléter, parallèlement à la saisie de vos vœux via I-PROF, puis de transmettre directement à mes services **pour le 15 juin 2006 au plus tard**

Cette notice de vœux complémentaire sera utilisée au cas où vous n'obtiendriez pas satisfaction à l'un des vœux portant sur un poste précis que vous avez émis via internet (voir circulaire du mouvement "instructions pour le choix des vœux"). Dans ce cas vous serez affecté(e) :

- d'abord sur une zone géographique (c'est-à-dire une circonscription) en fonction de votre barème et de l'ordre de vos vœux de zone
- ensuite sur un poste de cette circonscription encore vacant.

Les informations que vous porterez sur cette notice de vœux complémentaire pourront, le cas échéant, être prises en compte.



Division
des personnels
enseignants

Dossier suivi par
Sylvie LUDWIG
Catherine WOLFF

1^{er} Bureau
Téléphone
03 89 24 86 65 - 03 89 24 81 32
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
ce.personnels-1^{er} degre68
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Gilles PETREAU